

Commune de NEUVY-GRANDCHAMP
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 18 septembre 2023 à 20h 30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 7 septembre 2023

Conseillers en exercice : 15 Présents :14 Votants :14 Excusée :1

Présents : M. LEDEY Claude, M. LALLEMAND Daniel, M. BONNEROT Christian, Mme SŒUR Sonia, M. JURY Jean-Louis, M. JUNIER Jérémie, Mme LAHAYE MERLE Nathalie, M. DESBROSSES Julien, Mme SOTTY Céline, Mme ROBERT Emilie, M. REY Nicolas, M. LACROIX Jean-François, Mme TORRENT Aude, Mme TISSIER Carine

Excusée : Mme DURET-BIDELET Nathalie

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Sonia SOEUR est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 25 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DECISIONS DU MAIRE : décision 2023 05

2023-05 : Marché pour l'exécution du service de transport scolaire n°40653 année scolaire 2023-2024 attribué à l'entreprise Transdev située à CHALON SUR SAONE pour un montant de 23 331.00 € TTC.

BAIL MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : délibération 01

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer un bail avec l'association Neuvy Land'O pour la location du logement communal situé 11, rue de Saint Agnan réhabilité et mis en conformité pour accueillir la Maison d'Assistantes Maternelles. Le loyer mensuel est fixé à 300 € et payable à compter du 1^{er} janvier 2024. L'ouverture de la MAM a eu lieu le 4 septembre 2023.

SUBVENTION CCEALS DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT COMMUNES RURALES : délibération 02

Le conseil, à l'unanimité, décide de présenter les travaux dans les bâtiments scolaires (sécurisation du mur d'accès à l'école Nicolas Rolin et changement d'une fenêtre au Restaurant Scolaire) dont le montant total s'élève à 10 861 € HT pour une subvention attendue de 5 430 €.

FINANCES COMMUNALES : délibération 03

Le conseil, à l'unanimité, après examen de l'état des titres irrécouvrable sur le budget assainissement (redevances assainissement exercice 2020) transmis par Madame la

Comptable du Service de Gestion Comptable du Charolais Brionnais, prononce l'admission en non-valeur des titres pour un montant total de 23.67 €.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LE SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS) 2022 : délibération 04

Le conseil, à l'unanimité, adopte le RPQS du service assainissement de l'année 2022 conformément à la législation en vigueur en matière d'assainissement collectif. Ce rapport sera publié sur le site de l'Observatoire national des services publics eau et assainissement (SISPEA).

PARTICIPATION ASSOCIATION LE CHAUDRON : délibération 05

Le conseil, à l'unanimité, fixe la participation annuelle 2023 de fonctionnement sollicitée à l'association le Chaudron en faveur du Musée Charolais du Machinisme Agricole à 20 000 €.

RENOUVELLEMENT COMMISSION LISTE ELECTORALE

Conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 4 août 2023 relative au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales, à savoir 3 membres titulaires dont un conseiller municipal, un membre nommé par M le Préfet et un membre nommé par M. le Président du Tribunal Judiciaire désignés pour 3 ans (et trois suppléants), les personnes proposées sont :

- Conseil Municipal : Nathalie LAHAYE MERLE (titulaire) et Nicolas REY (suppléant)
- Délégué de l'Administration (nommé par M. le Préfet) : André LACROIX, Bernard FENAYON, Jean-Luc DESBROSSES
- Délégué du Tribunal Judiciaire (nommé par M. le Président du TJ) : Françoise PIERRON, Michèle FONTENIAUD, Marie-Claire TISSIER

ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°1 DU SCOT :

M. le Maire informe qu'une enquête publique aura lieu du 20/09/2023 au 23/10/2023 dans le cadre de la modification n°1 SCot (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Charolais), document de planification qui définit le projet d'aménagement stratégique du territoire et en fixe les objectifs généraux, à l'horizon 2040 et à l'échelle d'un large bassin de vie (5 communautés de communes et 129 communes). Le territoire accueille 90 000 habitants dans deux espaces géographiques définis que sont le Charolais au Nord et le Brionnais au Sud. En plus des permanences, un registre dématérialisé est mis en place pour offrir la possibilité à tous les habitants de déposer leurs observations.

QUESTIONS DIVERSES :

Foyer Rural « Section Semeurs de Liens » : Emilie ROBERT, conseillère municipale, fait un rapport sommaire de la 1^{ère} manifestation organisée le 5 août dernier. Malgré une météo capricieuse et quelques soucis avec le branchement électrique, les activités proposées ont eu du succès.

Des explications et des précisions ont été demandées suite au discours lors du vin d'honneur des jeux-intervillages le 14 août dernier.

Le jeudi 19 octobre, les Semeurs de lien participeront à « La Grande Lessive 2023 » avec exposition de dessins dans le parc communal en accord avec la mairie. Le samedi 21 octobre la manifestation sera prolongée par un goûter participatif.

Salle multi-activités : Des fuites aux jonctions des chéneaux ont endommagé l'enduit de façade. Des travaux de réfection seront prochainement engagés pour un montant total de 3 122.69 € (réparation chéneaux et réfection enduit). Le dossier est en cours de traitement auprès de Groupama pour une prise en charge dans le cadre de la garantie décennale.

Association AJN : L'association demande l'autorisation d'entreposer du matériel dans l'ancienne salle des fêtes. Le conseil municipal accepte sous réserve de la signature d'une convention d'occupation des lieux.

Dossier « Etang de Brifaut » : L'audience a eu lieu le 7 septembre 2023. Le délibéré du jugement doit être communiqué d'ici le 28 septembre.

Association GRS : suite à sa dissolution en raison d'un manque de membres possédant une formation pour l'encadrement, l'association a fait don à la commune de la somme de 1000 €.

Association Mémoire et Patrimoine : les conseillers acceptent la demande d'autorisation de l'association souhaitant entreprendre des démarches pour la restauration du vitrail de Sœur Providence à l'église.

Vestiaires ASN FOOT : le conseil accepte la proposition de l'association concernant un nouveau projet d'agrandissement des vestiaires ; un dossier antérieur avait été présenté et abandonné en raison d'un budget très important. L'estimation des coûts des matériaux seuls pour cette nouvelle étude serait d'environ 26 000€. La main d'oeuvre des travaux serait assurée par les membres de l'association.

Affaires scolaires : Christian BONNEROT fait un bilan de la rentrée scolaire : 61 élèves ont fait leur rentrée en septembre 2023. Deux vitrines d'affichages ont été acquises pour un montant total de 501.60 € TTC.

Ouverture bibliothèque municipale :

Les dates de permanence un samedi sur deux sont maintenues jusqu'au 16 décembre inclus, à savoir : 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre.

Bulletin municipal : Sonia SŒUR présente le devis de FB CREA pour l'impression du bulletin soit 848 € HT pour 24 pages.

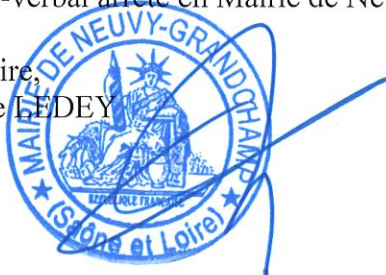
Vitrines d'affichage extérieures : Elles ont été réceptionnées et seront très prochainement installées par les employés communaux.

Le repas des aînés aura lieu le mercredi 29 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 13 novembre 2023.

Le Maire,
Claude FÉDEY



La secrétaire de séance,
Sonia SOEUR

